



Le 25 mars 2021

**Modalités de mise à disposition ou de consultation
des documents préparatoires à l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale Mixte de TF1 se tiendra le jeudi 15 avril 2021, à 9h30, au siège social, à huis clos, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Avertissement – Epidémie de COVID 19

À la suite des dernières annonces gouvernementales et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, des invités et des organisateurs, Gilles Pélisson, Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration du 10 février 2021, a décidé que l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021 se tiendra exceptionnellement à huis clos ; le siège social, lieu habituel de l'Assemblée Générale de TF1 ne permet pas d'accueillir physiquement les actionnaires tout en respectant les mesures de distanciation physique.

En application de l'article 8 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, le Conseil d'Administration a désigné deux scrutateurs parmi les actionnaires détenant le plus grand nombre de droits de vote dont la Société a connaissance à la date de convocation et ayant accepté cette fonction. Il s'agit de BOUYGUES et du FCPE TF1 ACTIONS.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et en différé sur le site internet de la Société www.groupe-tf1.fr Rubrique Investisseurs - Assemblée Générale.

Les actionnaires de la société TF1 sont invités à exercer leur droit de vote en amont de l'Assemblée Générale, par correspondance à l'aide du formulaire de vote, par internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à toute autre personne physique ou morale.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée.

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 1^{er} mars 2021 contient l'ordre du jour et les projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

L'avis de convocation comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée et d'exercice des droits des actionnaires sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 31 mars 2021.

Le document d'enregistrement universel contenant les rapports présentés à l'Assemblée a été publié le 11 mars 2021.

Les documents ou informations destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont mis en ligne sur le site internet de la société : www.groupe-tf1.fr – rubrique Assemblée Générale.

Tout actionnaire pourra demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R.225-88 du code de commerce, à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées, 14 rue de Rouget de Lisle - 92862 Issy Les Moulineaux Cedex 09, de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.